

Je peux dire que j'avais préparé ce que je crois être un assez bon discours sur le sujet. J'avais espéré traiter de façon assez approfondie des subtilités juridiques en cause, car je crois qu'il y a eu certains malentendus quant aux effets réels qu'aurait eus ce bill. Je remercie les députés qui ont parlé avant moi, en particulier le député de Perth-Wilmot (M. Jarvis) et le député de Broadview (M. Gilbert); je crois en effet qu'ils ont attiré l'attention sur certains des points embarrassants. Moi aussi, j'ai des doutes quant à certains aspects de cette mesure.

Il se peut que nous puissions renvoyer cette question au comité. Si j'hésite à recommander cette démarche, c'est uniquement parce que d'autres questions devront être soumises à l'étude du comité permanent de la justice et des questions juridiques au cours de la présente session et exigeront probablement qu'on leur consacre beaucoup de temps.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est écoulé. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Laurier (M. Leblanc) désire invoquer le Règlement.

[Français]

M. Leblanc: Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député présente le rapport du comité?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

Le greffier adjoint donne lecture du rapport suivant:

Le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a l'honneur de présenter son 1^{er} rapport.

Conformément à son ordre de renvoi du jeudi 1^{er} décembre 1977, votre Comité recommande qu'il soit autorisé à voyager d'un endroit à un autre au Canada et qu'il se fasse accompagner du personnel dont il a besoin.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (fascicule n° 9) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Fernand E. Leblanc

ADOPTION DU 1^{er} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Fernand E. Leblanc (Laurier) propose que le 1^{er} rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics soit adopté tel que lu.

(La motion est adoptée.)

Loi anti-inflation

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI ANTI-INFLATION

MESURE PRÉVOYANT L'ÉLARGISSEMENT DU CERCLE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LES INDICATEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-18, tendant à modifier la loi anti-inflation et les indicateurs y afférents, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, reprenons l'étude du bill C-18 visant à modifier la loi anti-inflation. J'ai parlé tout à l'heure des effets que les contrôles à long terme avaient eu sur l'économie canadienne et de la manière dont ils avaient contribué à créer le fort chômage que nous connaissons aujourd'hui au Canada. C'est pour cette raison que le parti conservateur était en faveur de contrôles à court terme, qui permettraient d'exercer un contrôle sur les dépenses inconsidérées du gouvernement, qui sont une des principales causes de l'inflation et des autres problèmes d'ordre économique qui se posent à nous aujourd'hui.

Cet après-midi, je me suis reporté à un document rédigé par la Peter Henry Jerch and Associates, une société de placement de Winnipeg qui a mené des études poussées afin de déterminer pourquoi tant d'entreprises et de capitaux quittent le Canada. Permettez-moi de citer à nouveau ce document:

Les pays et même les provinces à tendances nationalistes, gauchistes ou très bureaucratiques mettent les entrepreneurs débutants et arrivés mal à l'aise. Ces derniers sont évidemment l'élément commercial qu'une région peut le moins se permettre de perdre.

Voilà la source d'un de nos principaux problèmes au Canada actuellement. L'étude dit par ailleurs:

La Grande-Bretagne est un bon exemple de pays à tendances bureaucratiques. L'Italie est au bord de la ruine depuis quelque temps et a dû officiellement restreindre la sortie de capitaux; par contre, ceux qui ne peuvent sortir leurs capitaux ne vont pas les investir dans le pays. L'Allemagne, le Danemark, la France, la Hollande, la Suède et l'Autriche, notamment, sont des pays où ceux qui essaient d'investir et qui sont disposés à le faire ont eu trop souvent des ennuis par le passé. Chaque fois qu'une tendance défavorable semble vouloir s'établir, au lieu de se résigner tranquillement à leur sort, les investisseurs de ces pays vont sous des cieux plus cléments. Depuis deux ou trois ans, les hommes d'affaires de la plupart des pays du monde qui investissent dans une entreprise ou qui achètent un commerce ont certainement eu tendance à se tourner vers les États-Unis. La plupart de ceux qui réussissent en affaire considèrent les États-Unis comme le pays le plus accueillant au monde.

Qu'il soit sous la houlette des Républicains ou des Démocrates, il accueille les hommes d'affaires et sait que rien ne peut remplacer l'entreprise et l'investissement. Inutile de prétendre le contraire. Le monde des affaires engage des travailleurs, construit des usines et des manufactures et fournit des emplois. Les États-Unis profitent certainement du climat politique peu propice qui règne au Canada, sans parler des effets de la loi anti-inflation.